

Rapport sur la solvabilité et la condition financière 2024

La version anglaise de ce rapport a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 04/04/2025 et soumise au régulateur en temps opportun.

Étant donné que ce rapport a été originellement écrit en anglais et que la synthèse est traduite pour information en français et néerlandais, le texte anglais prévaut sur les traductions en cas de divergence d'interprétation.

SYNTHÈSE

Activités et résultats

Historique et activités de la compagnie

AG est une société active sur le marché belge de l'assurance vie et non-vie et propose une large gamme de produits et de services qui couvrent les besoins des particuliers et des entreprises. En 2024, AG a enregistré un encaissement de 7,1 milliards d'euros, avec une répartition de 60 % / 40 % entre l'assurance vie et non-vie. Les provisions techniques s'élevaient à 66,0 milliards d'euros¹.

AG est le leader sur le marché belge de l'assurance. La compagnie sert près de 2,7 millions de clients particuliers et 270.000 entreprises. AG distribue ses produits d'assurance (vie et non-vie) et ses services à la fois via un réseau de plus de 3.600 courtiers indépendants et via des partenariats de distribution avec BNP Paribas Fortis, Fintro et Touring SA. La distribution des produits Employee Benefits (Group Life and Health Care Insurance) et des services associés se fait principalement en direct et sans intermédiation. Des activités durables et rentables, combinées à une rigoureuse gestion des risques, demeurent essentielles pour remplir les obligations envers les clients, offrir un juste dividende aux actionnaires et financer la croissance du futur.

Depuis mai 2009, AG est détenue à 75 % par Ageas Group et à 25 % par BNP Paribas Fortis. AG est l'actionnaire direct ou indirect de plusieurs sociétés d'exploitation et de services. Le groupe AG emploie 8.451 salariés en équivalent temps plein au 31 décembre 2024.

En octobre 2024, AG – par l'intermédiaire de sa filiale immobilière AG Real Estate – et APG ont conclu un accord avec CriteriaCaixa pour intégrer Saba Infraestructuras dans Interparking, ce qui doublera la taille d'Interparking et se traduira par un groupe présent dans 16 pays européens.

Environnement économique

Le maintien de la courbe de rendement inversée en 2024, avec des taux à long terme inférieurs aux taux à court terme, a intensifié la concurrence dans le secteur de l'assurance-vie, en particulier dans le segment life retail invest. Cette situation s'explique par la concurrence des produits bancaires à court terme et par l'échéance des obligations d'État à court terme qui ont bénéficié d'un traitement fiscal favorable. Comme indiqué ci-dessus, le rééquilibrage des risques de croissance et d'inflation ouvre prudemment la voie à un scénario d'atterrissement en douceur. Pour les marchés boursiers, la prudence est de mise étant donné qu'une phase de convergence ne peut être exclue. La situation (géo)politique actuelle et l'investiture de Donald Trump peuvent avoir un impact supplémentaire sur ces dynamiques sous-jacentes.

En vie, AG doit être prête à faire face à différents scénarios de taux d'intérêt au cours des prochaines années, en plus du contexte (géo)politique et économique mondial qui réduit l'attrait des produits en unités de compte. En conséquence, AG adapte régulièrement ses taux garantis, tandis qu'en life retail plus spécifiquement, son offre de fonds sera repositionnée en fonction des attentes actuelles des clients, des banques et des courtiers, afin de soutenir la production et de garantir les passifs techniques. Toujours en life retail, le nouveau modèle de tarification flexible pour les produits guaranteed Invest (Future Invest Bon (FIB) / AG Invest+) permettra de faire face à différents scénarios de taux d'intérêt à l'avenir.

En non-vie, AG se concentre sur le maintien d'une croissance rentable grâce à des produits et services innovants, ainsi qu'à des actions commerciales opportunes pour faire face à la hausse de la concurrence. Dans le même temps, les niveaux de ratio combiné doivent être maintenus sous contrôle sur un marché de la réassurance qui aura potentiellement tendance à se durcir à long terme en raison de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles.

Malgré un ralentissement, la trajectoire de l'inflation reste quelque peu incertaine et nécessite une surveillance continue. Le portefeuille d'investissement et la diversification d'AG contribuent à atténuer les effets inflationnistes, partiellement atténués par des investissements dans des obligations indexées sur l'inflation, des biens immobiliers et des revenus de stationnement qui évoluent en fonction de l'inflation, ainsi que des mécanismes d'indexation des primes intégrés aux produits.

AG continuera à surveiller et à gérer l'intensification de la dynamique du marché et à manœuvrer pour soutenir les activités vie et non-vie.

Performance commerciale

En vie, l'encaissement brut a augmenté par rapport à l'année dernière (+3,4 %), principalement en raison d'une hausse en Retail Life Bank. Les passifs vie affichent une augmentation de 2,1 % par rapport à 2023, principalement grâce aux produits en unités de compte et aux produits de groupe à taux garantis en vie. Le résultat d'exploitation avant impôts s'élève à 796

¹ Tous les chiffres sont évalués selon les normes IFRS.

millions d'euros, contre 837 millions d'euros en 2023. Cette diminution est principalement due à la baisse des résultats en non-vie (résultats exceptionnels en 2023).

Dans le segment non-vie, l'entrée brute s'élève à 2,9 milliards d'euros, soit environ 8 % de plus par rapport à 2023. Le résultat d'exploitation s'élève à 244 millions d'euros, contre 280 millions d'euros en 2023, principalement en raison de la baisse des résultats dans les accidents du travail, en responsabilité civile, en protection juridique et en soins de santé.

Système de gouvernance

Conformément à la réglementation relative à la surveillance des compagnies d'assurances en Belgique, AG répartit clairement les responsabilités entre les deux organes de gouvernance statutaires : le Conseil d'administration et le Comité de direction. Le Conseil d'administration est responsable de définir la stratégie générale et la gestion des risques, ainsi que de superviser les activités du Comité de direction. Le Comité de direction a la responsabilité de gérer efficacement les activités de la compagnie, de mettre en œuvre la stratégie générale et le cadre de gestion des risques défini par le Conseil d'administration et de mettre en place une structure organisationnelle et opérationnelle. Afin de soutenir le Conseil d'administration dans son rôle et ses responsabilités, le Conseil a créé trois comités consultatifs ad hoc : un Comité d'audit, un Comité des risques et un Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de direction a décidé de mettre en place un Business Risk Committee (BRC) et un Asset and Liability Management Committee (ALCO).

En ce qui concerne la gestion des risques, AG opère au sein d'un modèle robuste des « trois lignes de défense ». La mission de la fonction de gestion des risques est d'identifier, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de rapporter rapidement les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels et / ou financiers. Notre approche ERM (Enterprise Risk Management) offre un cadre intégré de gestion des risques. Elle soutient ainsi la stabilité et la croissance à long terme. Elle garantit que la planification stratégique est conforme à l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration. Le processus de gestion des risques consiste à identifier les risques auxquels AG est exposée, à évaluer leur impact, à les gérer en prenant les mesures appropriées afin de contrôler ou d'atténuer la position en matière de risques, à surveiller en permanence le profil de risque et les besoins en fonds propres correspondants et à rendre compte à la direction et au Conseil d'administration. L'approche de gestion des risques est articulée autour de son appétence pour le risque, d'un ensemble de politiques en matière de risques, de modèles de risque et de rapports sur les risques. Pour être efficace, ce cadre de gestion des risques doit être bien intégré dans la structure organisationnelle et les processus décisionnels de l'entreprise, ce qui est réalisé grâce à une saine gouvernance des risques.

Le Chief Risk Officer (CRO), qui assume la responsabilité globale de la fonction de gestion des risques au niveau de l'entreprise, est membre du Comité de direction et du Conseil d'administration. Le CRO a une invitation permanente au Comité des risques et au Comité d'audit. L'organisation de la fonction risque au sein d'AG se caractérise par une structure à deux niveaux avec un département central qui supervise la surveillance des risques tout en déléguant certaines responsabilités aux Responsables Décentralisés des Risques (Decentralized Risk Managers – DRM) au niveau des business lines et des fonctions de support. Outre la fonction de gestion des risques, le département CRO regroupe la fonction actuarielle, la fonction de conformité, le contrôle interne et la protection des données.

Profil de risque

Identification des risques

AG offre une large gamme de produits d'assurance et, comme d'autres compagnies d'assurances, est confrontée à divers risques, tels que le risque d'assurance, le risque financier, le risque opérationnel, les risques stratégiques et commerciaux. Dans le but de gérer adéquatement ses risques, AG a opté pour une approche intégrée de gestion des risques (appelée approche de gestion des risques d'entreprise ou ERM) qui consiste à identifier systématiquement et de manière exhaustive les risques actuels et émergents, à évaluer leur impact et leur probabilité possibles ainsi qu'à mettre en œuvre des stratégies intégrées pour fournir une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs de l'entreprise, soutenant ainsi la stabilité et la croissance à long terme. Cela garantit que la stratégie, la planification commerciale et la fixation des limites sont conformes à l'appétit pour le risque tel que défini par le Conseil d'administration.

Le système de gestion des risques en place est soutenu par plusieurs composantes principales qui forment un cadre de gestion des risques cohérent et efficace nécessaire pour identifier, évaluer, gérer, surveiller et rendre compte de manière continue les risques auxquels AG est exposée, à un niveau individuel et agrégé, ainsi que de leurs interdépendances. Ce système est articulé autour de l'appétit pour le risque d'AG, d'un ensemble de politiques de risque, de modèles de risque et de rapports de risque, et est soutenu par plusieurs processus, systèmes, données, IT et personnes. Pour être efficace, ce système de gestion des risques doit être bien intégré dans la structure organisationnelle et les processus de prise de décision de l'entreprise, ce qui est réalisé grâce à une gouvernance des risques solide.

Une taxonomie des risques est en place : elle fournit une approche cohérente et exhaustive de l'identification des risques, mettant en évidence et définissant les risques auxquels AG est exposé.

Chaque business line gère le risque d'assurance conformément à un ensemble de politiques, dans ce cas plus spécifiquement une politique de risque d'assurance, une politique d'approbation de produits, une politique de souscription, une politique de gestion des sinistres, une politique de provision pour risques et une politique de réassurance.

Une partie du risque d'assurance est gérée en transférant l'exposition au risque à certains risques de souscription à des réassureurs par le biais de conventions de réassurance appropriées (traités). Dans le cadre de ces conventions, les réassureurs assument une partie des pertes et des frais associés aux sinistres déclarés et non déclarés en échange d'une part des primes. La compagnie utilise principalement la réassurance externe pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles (par exemple, tempêtes, tremblements de terre et inondations), des sinistres uniques importants issus de polices avec des limites élevées et de multiples sinistres déclenchés par un seul événement d'origine humaine. Les réassureurs sont sélectionnés principalement sur la base de considérations de tarification et de risque de contrepartie.

Le risque financier englobe tous les risques liés à la valeur et à la performance des actifs financiers et, en conséquence, représente le risque le plus significatif auquel AG est exposé. Le cadre de risque en place combine des politiques spécifiques, des limites, des tests de résistance et une surveillance régulière pour contrôler la nature et le niveau des risques financiers et pour garantir que les risques pris restent dans les limites de l'appétit pour le risque de l'entreprise et soient récompensés de manière appropriée. La recherche sur le mix d'actifs est utilisée pour identifier l'allocation stratégique d'actifs appropriée tandis que la situation et les perspectives du marché sont surveillées régulièrement pour décider de l'allocation tactique des actifs. Le processus de décision équilibre l'appétit pour le risque, les exigences en capital, le risque et le rendement à long terme, les attentes des titulaires de polices, les exigences de partage des bénéfices, les aspects fiscaux et de liquidité pour atteindre un mix d'actifs cible approprié. Dans le cadre du risque financier, une distinction est faite entre le risque de marché, le risque de défaut et le risque de liquidité. La politique d'investissement comprend des directives spécifiques pour la gestion et le contrôle efficaces et la surveillance des produits dérivés. Les positions dérivées dans la taxinomie des risques AG comprennent la couverture FOREX, les swaps de taux d'intérêt pour se protéger contre les mouvements de taux d'intérêt flottants, les ventes à terme d'actions et d'obligations comme couverture contre le risque de baisse des prix et les accords de prêt de titres et les accords de pension pour une meilleure liquidité.

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et de systèmes, ou d'événements externes. AG dispose d'une gestion solide des risques opérationnels pour administrer son portefeuille de produits, d'activités, de processus et de systèmes, couvrant généralement tous les domaines du risque opérationnel : clients, produits, pratiques commerciales et légales ; exécution, livraison et gestion des processus ; continuité des activités, gestion des crises et résilience opérationnelle ; gestion des données ; sécurité de l'information (y compris la cybernétique) ; modèle ; pratiques d'emploi et sécurité au travail ; fraude interne ; fraude externe ; comportement ; technologie ; tiers et dommages aux actifs physiques. Les procédures de gestion des risques opérationnels comprennent la gestion de la continuité des activités, la gestion de la sécurité de l'information, la gestion du risque de fraude, le contrôle interne, la protection d'assurance adéquate des actifs de la société et la gestion des risques en ce qui concerne l'externalisation. Les incidents et les pertes opérationnelles sont suivis dans un registre d'incidents. AG a déjà mis en œuvre un large éventail de mesures de protection et d'atténuation pour protéger la compagnie contre des perturbations majeures, comme le prouve la certification ISO27001. Toutefois, le règlement DORA impose de nouvelles exigences pour accroître la résilience opérationnelle des entités financières. AG a apporté les améliorations nécessaires pour se conformer aux exigences de DORA d'ici à janvier 2025, date d'entrée en vigueur de ce règlement.

Le risque stratégique émerge généralement en raison de décisions commerciales défavorables, d'une mauvaise mise en œuvre des décisions ou d'un manque de réactivité aux changements de l'industrie. Le risque stratégique est abordé en examinant des scénarios pluriannuels, en tenant compte des risques associés, ainsi qu'en surveillant la mise en œuvre de la stratégie choisie à travers le plan d'activité pluriannuel. Ce dernier prend en compte tous les risques actuels et futurs tels qu'identifiés grâce au processus d'identification des risques clés. L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fournit en outre des informations sur la manière dont ces risques pourraient potentiellement compromettre la réalisation du plan stratégique et commercial et dans quelle mesure ces plans ont la capacité adéquate de résister et d'atténuer ces risques.

Le risque d'entreprise est une conséquence potentielle de l'évolution de facteurs externes - politiques, économiques, sociaux, technologiques, environnementaux ou légaux - affectant l'environnement et les conditions dans lesquels AG opère. Cela inclut à la fois des éléments directement liés à l'environnement commercial, tels qu'un changement de comportement des clients, dans le paysage de distribution, un changement réglementaire ou un mouvement stratégique des concurrents, et des facteurs externes plus généraux tels que le changement climatique. Dans ce contexte, les risques en matière de durabilité, définis comme des risques liés à des questions environnementales, sociales et de gouvernance (questions ESG), constituent un élément majeur. La gestion des risques commerciaux nécessite une gestion préventive des risques, anticipant les développements possibles dans l'environnement. À cet égard, AG utilise un processus de veille structuré pour détecter les menaces (et les opportunités) entourant ses activités. Ces informations sont exploitées dans le processus de planification stratégique et pluriannuelle et l'ORSA.

Le risque de durabilité est explicitement inclus dans la taxinomie des risques d'AG en tant que risque stratégique et commercial majeur et reste une préoccupation principale étant donné les défis fondamentaux tels que le changement climatique, mais aussi l'augmentation des inégalités sociales et des conflits géopolitiques, tandis que toutes les parties

prenantes s'attendent à ce que les entreprises recherchent activement des solutions respectueuses de l'environnement et inclusives pour relever ces défis. D'une part, ces défis entraînent de nouveaux risques commerciaux, tels que les risques financiers liés à la transition vers une économie neutre en carbone, les risques politiques et juridiques d'une législation inadéquate perturbant cette transition, ou, en l'absence d'une telle transition, le risque croissant de catastrophes naturelles comme conséquence du changement climatique accéléré. D'autre part, il y a le risque stratégique croissant de répondre de manière inadéquate ou pas en temps opportun à ces défis, avec non seulement des conséquences directes sur les opérations et les investissements, mais aussi un coût de réputation croissant. Bien que ces risques aient toujours fait partie des facteurs externes analysés dans le processus d'identification des risques clés d'AG, et en tant que tels ont toujours été surveillés par la gestion des risques d'AG, l'inclusion du risque de durabilité dans la taxinomie des risques attire une attention accrue sur ces risques et a été suivie par l'inclusion explicite de facteurs liés à la durabilité dans plusieurs politiques spécifiques de la politique de risques cadre d'AG, et par l'élaboration de plusieurs KPI non financiers, y compris des KPI de durabilité. Dans le cadre de sa stratégie Elevate27, AG a encore renforcé ses ambitions en matière de durabilité. En 2025, pour l'exercice 2024, AG publiera pour la première fois des informations non financières conformément à la nouvelle directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD), qui oblige les grandes entreprises à divulguer des informations importantes en matière de durabilité.

AG reconnaît le risque potentiel de perte de réputation résultant d'une perception défavorable de son image de marque par une ou plusieurs parties prenantes : les actionnaires, les clients, les membres du personnel, les partenaires, la société, etc., avec des conséquences dommageables sur les bénéfices, la valeur, la liquidité ou la "franchise quality". Afin d'atténuer l'impact potentiel de tout événement sur sa réputation, AG maintient un engagement de longue date envers des pratiques commerciales durables et une bonne gouvernance, ainsi que des valeurs d'entreprise claires, un code de conduite commercial, des contrôles internes robustes et un dialogue clair avec ses parties prenantes. Les indicateurs clés de risque (KRI) sont définis afin de surveiller correctement et de réagir de manière appropriée en cas de matérialisation de ces risques. Si la situation l'impose, des plans de communication adaptés sont prévus pour gérer les ayant un impact sur la réputation d'AG.

Exposition au risque

AG mesure l'exposition aux risques quantifiables au moyen d'un Modèle Interne Partiel (MIP) utilisé pour déterminer les exigences en capital de Solvabilité II (SCR). Outre l'utilisation de la formule standard pour la plupart des risques, le Modèle Interne Partiel inclut un modèle interne pour le risque de souscription non-vie.

Exprimée en termes de consommation de capital SCR, une grande partie de l'exposition au risque provient du risque financier avec le risque de spread, le risque immobilier et le risque d'actions étant ses principaux contributeurs. Notez qu'en raison de la stratégie de gestion des actifs et des passifs de la société, on peut observer une sensibilité au risque limitée aux mouvements des taux d'intérêt sur le portefeuille existant, ce qui se traduit par un SCR relativement faible pour le risque de taux d'intérêt. Alors que le risque d'assurance est le deuxième contributeur le plus important, le risque opérationnel et le risque de contrepartie contribuent dans une moindre mesure à la consommation de capital en risque. Outre la diversification, un autre allègement en capital important provient de l'ajustement du capital requis pour la capacité d'absorption des pertes des impôts différés.

Une évaluation propre de la solvabilité et des besoins en capital (ORSA), comme l'exige le superviseur, est bien intégrée dans la stratégie et le processus de planification des activités de la compagnie et fournit une évaluation prospective de tous les risques inhérents à l'activité et des besoins correspondants en solvabilité et en capital.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur conformément aux exigences de Solvabilité II, avec l'utilisation d'approximations, si nécessaire. En raison d'une différence de méthodologie d'évaluation, des différences avec IFRS existent, mais peuvent être expliquées.

Gestion du capital

La gestion du capital nécessite une approche clairement définie afin d'assurer un déploiement efficace et efficient. L'objectif principal du processus de gestion du capital de la compagnie est de financer une croissance rentable et de soutenir la capacité de paiement des dividendes.

En juin 2024, le prêt subordonné Amblève de 450 millions d'euros a été remboursé.

Fin 2024, le montant des fonds propres s'élevait à 4.516 millions d'euros (contre 5.182 millions d'euros en 2023), tandis que le capital requis (SCR) s'élevait à 2.514 millions d'euros (contre 2.247 millions d'euros en 2023). Il en résulte un ratio de solvabilité de 180 % (contre 231 % en 2023, avant remboursement d'Amblève), ce qui reflète la position financière suffisamment solide de la compagnie. Environ 85 % des fonds propres sont classés capital Tier 1.

Pour les autres chapitres et les QRT, nous nous référerons à la version anglaise, disponible sur le site web d'AG :
<https://www.aginsurance.be/About-us/fr/investisseurs/Pages/Investor-Relations.aspx>